



## Réparation de la toiture d'un immeuble

Par **SERPENTINESISSI**, le 13/04/2011 à 16:54

Bonjour,

Je suis syndic bénévole.

Le propriétaire du dernier étage de l'immeuble, qui en possède également les combles, veut refaire la toiture de l'immeuble.

Les autres propriétaires doivent-ils participer financièrement à cette réfection? Faut-il l'unanimité ou la majorité pour le vote concernant ces travaux?

Par **armoricaine**, le 14/04/2011 à 16:48

Bonjour,

La réfection de la toiture d'un immeuble est supportée par l'ensemble des copropriétaires. Les copropriétaires du dernier étage n'ont pas à en assumer seuls l'entretien.

Ces travaux doivent faire l'objet d'un vote en assemblée générale à l'article 24, soit la majorité des copropriétaires présents et représentés lors de cette assemblée générale.

Cordialement,

Par **SERPENTINESISSI**, le 14/04/2011 à 19:02

Voilà une réponse claire! Merci beaucoup!